



## Communiqué de presse

### L'action sociale interrégime « Pour bien vieillir » s'élargit et s'engage en faveur du service public départemental de l'autonomie

Paris, le 17 décembre 2025

**L'action sociale interrégime des caisses de retraite « Pour bien vieillir » franchit une nouvelle étape avec l'adhésion de la Cipav, principale caisse de retraite des professions libérales, et du club des régimes spéciaux (CPR, CAVIMAC, CROPERA, ENIM, CRPCEN et CRPRATP) représenté par la CPR (Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel Ferroviaire). Ces nouveaux membres viennent renforcer la portée de la politique commune dédiée au « bien vieillir » des régimes de retraite au travers d'une coordination étendue des politiques d'action sociale dans un contexte marqué par la mise en place du service public départemental de l'autonomie.**

La Cipav, principale caisse de retraite des professions libérales, et les régimes spéciaux représentés par la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel Ferroviaire (CPR) rejoignent la dynamique dédiée au « bien vieillir » initiée par la Caisse nationale de l'Assurance retraite, la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL, gérée par la Caisse des Dépôts) et l'Agirc-Arrco.

Depuis 11 ans, les caisses de retraite partenaires de l'interrégime partagent une ambition : accompagner toutes les étapes de la vie à la retraite pour prévenir la perte d'autonomie de leurs publics. Cette politique d'action sociale commune se déploie localement au plus près du public, tout au long de l'année via des ateliers, des conférences, des accompagnements au numérique, des actions de sensibilisation et permet de porter des messages de prévention grâce à un portail commun [poubienvieillir.fr](http://poubienvieillir.fr).

L'arrivée de la Cipav et des régimes spéciaux représentés par la CPR au sein du programme « Pour bien vieillir » témoigne de la vitalité du dispositif et de la volonté de l'ensemble des régimes de retraite de participer activement à la diffusion d'une culture de prévention commune au sein du nouveau service public départemental de l'autonomie, en cohérence avec les objectifs portés par la loi Bien vieillir.

#### Rapport annuel 2024 « Pour bien vieillir »

Le rapport d'activité 2024 « Pour bien vieillir » récemment publié illustre l'engagement des régimes de retraite autour du bien vieillir. Ainsi, en 2024, 10 358 actions de prévention ont été déployées sur tout le territoire et 8 300 ateliers ont été organisés, réunissant près de 91 712 participants.

**Pour en savoir plus sur la contribution des caisses de retraite dans la politique de prévention de la perte d'autonomie dans les territoires, retrouvez tous les chiffres clés du [rapport d'activité 2024 de l'action sociale interrégime](#)**

#### A propos de La Cipav

La Cipav, caisse interprofessionnelle des professions libérales, est un organisme de droit privé placé sous la tutelle de l'État qui exerce une mission de service public. Elle a la charge de gérer les régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire) et de prévoyance au profit des professions libérales qu'elle protège. La gestion du régime de retraite de base, dont les règles sont les mêmes pour toutes les sections professionnelles de professions libérales (caisses des médecins, des vétérinaires, des pharmaciens, etc.), est déléguée par la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

La Cipav exerce ses missions de service public avec le souci permanent d'amélioration de la performance de gestion, de la qualité de service, de la préservation des droits et des intérêts de la population couverte et la responsabilité d'assurer la pérennité du modèle dans le temps.

Elle a versé en 2024 neuf cent quarante millions d'euros de prestations à ses assurés. Les engagements de la Cipav concernent plus d'un million quatre cent mille professionnels libéraux non retraités qui ont acquis des droits futurs à la retraite auprès d'elle.

**Contact presse :** Camélia CROYAL - CLAI - [lacipav@clai2.com](mailto:lacipav@clai2.com) +33 (0)6 38 68 78 57

#### **A propos du Club des régimes spéciaux animé par la CPR**

Le Club des régimes spéciaux est une instance de coopération animée par la CPRPF (Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel Ferroviaire) qui associe la Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes (CAVIMAC), la Caisse de Retraites des Personnels de l'Opéra National de Paris (CR OPERA), la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN), l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM), la Caisse de Retraite et de Prévoyance de la RATP (CRP RATP), la Caisse de Coordination aux Assurances Sociales de la RATP (CCAS RATP), la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électriques et Gazières (CAMIEG), la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG), la Caisse de Retraite du Personnel de la Comédie-Française (CRPCF) et la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS). Dès 2025, six de ses membres (CPRPF, CAVIMAC, CROPERA, CRPRATP, CRPCEN et ENIM) ont décidé de s'associer à l'action sociale interrégime afin de faire bénéficier leurs assurés retraités des actions de prévention Pour Bien Vieillir sur l'ensemble du territoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des travaux de mutualisations que les régimes spéciaux cherchent à promouvoir à travers le Club.

**Contact presse :** Inès VINSOT – [comcpr@cprpf.fr](mailto:comcpr@cprpf.fr) 07 86 96 16 99

#### **A propos de l'Agirc-Arrco**

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux, représentants des entreprises et des salariés. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 27 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,8 million d'entreprises adhèrent au régime. 14 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant total annuel des allocations versées par le régime s'élève à près de 100 milliards d'euros. Pour plus d'informations : [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)

**Contact presse :** Virginie BELLOIR - [dc.presse@agirc-arrco.fr](mailto:dc.presse@agirc-arrco.fr) - 06 99 66 84 94

#### **A propos de L'Assurance retraite**

Premier organisme français de retraite, l'Assurance retraite (Caisse nationale, Carsat, CGSS et CSSM) gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Chaque année, l'Assurance retraite verse près de 160 milliards de prestations à plus de 15 millions de retraités, et gère la carrière de 23 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...): déjà plus de 18 millions d'espaces personnels créés !

**Contact presse :** [presse@cnar.fr](mailto:presse@cnar.fr)

#### **A propos de la CNRACL**

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Établissement public national, elle est gérée par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caisse-des-depots.fr>). La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 24 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 41 600 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,6 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans.

**Contact presse :** Anne-Lise LUCAS – [anne-lise.lucas@caisse-des-depots.fr](mailto:anne-lise.lucas@caisse-des-depots.fr) – 06 83 78 09 28

#### **A propos de la MSA**

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. Grâce à son organisation en guichet unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offre une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle. Particulièrement engagée sur les territoires, la MSA développe de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au plus près des populations rurales. Toute l'année, les 12 978 élus-bénévoles et les 15 000 salariés de la MSA contribuent ainsi par leurs efforts au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.

**Contact presse :** Elora Bayon - [presse@ccmsa.msa.fr](mailto:presse@ccmsa.msa.fr) – 06 66 02 11 72